



Regularisation de ma situation administrative

Par **ymsg**, le **27/10/2015 à 16:30**

bonjour je suis en france depuis 11ans(2004)rnje suis marié depuis 2013,ma femme est françaisernfaute de visas d'entrer en france,comment régulariser ma situation administrative?rnmrci

Par **amajuris**, le **27/10/2015 à 18:02**

bonjour,rnfaites, à votre préfecture, une demande de carte vie privée et familiale comme conjoint de français qui peut vous être délivrée à titre exceptionnelle si vous remplissez les conditions ci-dessous:rnrn" Époux démunie de visa de long séjournSi vous êtes entré en France sans visa de long séjour, la carte vie privée et familiale peut exceptionnellement vous être délivrée en 1er titre.rnrnVous devez remplir plusieurs conditions pour que votre demande soit acceptée :rnrnle mariage doit avoir été célébré en France,rnvotre époux doit avoir conservé la nationalité française,rnvous ne devez pas être polygame,rnvous devez être entré régulièrement en France (sous visa Schengen sauf si vous êtes dispensé ou titre de séjour d'un autre pays européen),rnlacommunauté de vie doit être ininterrompue depuis le mariage,rnvous devez vivre depuis 6 mois minimum avec votre époux en France."rnrnsource: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2209>rnrnsalutations

Par **lino**, le **28/10/2015 à 19:24**

bsr mon problème est le suivant je suis entré en france sans visa et je veux régularisé ma situation et j ai déjà donné mes empreintes en hongrie et en grèce je n ai jamais demander l

asile dans ces deux pays est il possible que je demande l asile ici en france?

Par **amajuris**, le **28/10/2015** à **20:48**

bonjour, il y a des conditions pour obtenir l'asile en france en particuliers suivant le pays d'origine. vous pouvez consulter ce lien: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2232> salutations